Docusign Envelope ID: EBC80028-21F2-4911-AA54-8E1417091FCD

HPGC
Société par actions simplifiée au capital de 7.742.250 euros
Siège social : 139, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris
827 615 220 RCS Paris
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 23 AVRIL 2026

[...]

1. Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 170.000 euros par émission, *[...]*, de 170.000 actions ordinaires nouvelles, d'un euro de valeur nominale chacune, décidée aux termes des décisions unanimes des associés de la Société en date du 13 avril 2026

Le Président **rappelle** qu'aux termes des décisions unanimes des associés de la Société en date du 13 avril 2026 (les « **Décisions** »), et plus particulièrement de la première et de la deuxième décision, les associés de la Société ont notamment décidé :

- d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 170.000 euros, pour le porter de la somme de 7.742.250 euros, son montant actuel, à la somme de 7.912.250 euros, par la création et l'émission, *[...]*, de 170.000 actions ordinaires de la Société, d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune (l'« **Augmentation de Capital** »),

- *[...]*

- de conférer tous pouvoirs au Président pour réaliser l'Augmentation de Capital et, notamment :

 (i) recueillir les souscriptions aux actions ordinaires et les versements y afférents,
 (ii) procéder à la clôture anticipée de la période de souscription ou, le cas échéant, proroger sa date,
 (iii) obtenir le(s) certificat(s) attestant la libération et la réalisation de l'Augmentation de Capital,
 (iv) procéder au retrait des fonds après la réalisation de l'Augmentation de Capital,
 (v) constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital et procéder à la modification corrélative des statuts de la Société,
 (vi) accomplir, directement ou par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive l'Augmentation de Capital décidée conformément aux termes de la présente décision,
 (vii) prendre toutes dispositions et accomplir, directement ou par mandataire, toutes formalités

Docusign Envelope ID: EBC80028-21F2-4911-AA54-8E1417091FCD

utiles ou consécutives à l'émission des actions ordinaires,

(viii) d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à la présente émission.

- *[...]*.

Après avoir pris connaissance :

- du bulletin de souscription remis à la Société *[...]*, aux termes duquel il déclare souscrire à l'intégralité des 170.000 actions ordinaires de la Société, et

- du certificat de dépôt des fonds établi par la banque Société Générale en date du 20 avril 2026, attestant de la libération en espèces du prix de souscription des actions ordinaires nouvelles par le souscripteur,

le Président **constate** :

- que l'intégralité des 170.000 actions ordinaires de la Société émises ont été souscrites et que le montant de la souscription a été intégralement libéré en numéraire conformément aux conditions de la souscription,

- la clôture, par anticipation, de la période de souscription à l'Augmentation de Capital, et

- la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital d'un montant nominal de 170.000 euros par l'émission de 170.000 actions ordinaires de la Société, le capital social de la Société étant porté à la somme de 7.912.250 euros.

Comme conséquence de ce qui précède, le Président procède à la mise à jour du registre des mouvements de titres de la Société, à savoir l'inscription de la souscription des actions ordinaires visée ci-dessus et la mise à jour du compte individuel d'associé concerné.

2. <u>Modifications corrélatives des statuts de la Société</u>

Le Président, **décide**, en conséquence de l'adoption de la décision ci-dessus et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par les Décisions, de modifier les statuts de la Société, comme suit :

- l'article 6 « *Apports* » est complété comme suit :

 « *<u>ARTICLE 6 – APPORTS</u>*

 […]

- *le 13 avril 2026, aux termes des décisions unanimes des associés de la Société, le capital social a été augmenté en numéraire d'un montant nominal de cent soixante-dix mille (170.000) euros par émission de cent soixante-dix mille (170.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune.* »

- l'article 7 « *Capital Social* » est modifié comme suit :

 « ***<u>ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL</u>***

Docusign Envelope ID: EBC80028-21F2-4911-AA54-8E1417091FCD

Le capital social est fixé à 7.912.250 euros, divisé en 7.912.250 actions d'un (1) euro de valeur nominale chacune, intégralement souscrites et libérées. »

[...]

3. <u>Pouvoir pour l'accomplissement des formalités</u>

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité rendues nécessaires par les décisions susvisées.

[...]

De convention expresse valant convention sur la preuve, le soussigné accepte de signer électroniquement le présent acte par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service DocuSign (www.docusign.com).

Certifié conforme.



Le Président
Monsieur Grégoire Maës